

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2025-15-P**

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUEZE PROVENÇALE

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réalisation de travaux de gestion sédimentaire et redynamisation de la bande active de l'Ouveze à Buis-les-Baronnies

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2025-01 relative au programme d'actions prévisionnel 2025,
Vu le dossier de demande de subvention,
Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,

L'étude hydromorphologique du bassin de l'Ouveze portée par le SMOP démontre entre autres la présence un fort déficit sédimentaire et une contraction importante de la bande active (contraction de 30 à 90% de la bande active selon secteur considéré). La végétalisation progressive des atterrissements combinée à la faible fréquence de crues morphogènes constatée la dernière décennie contribue au stockage des matériaux et à la contraction du lit mineur, provoquant une modification du style fluvial de l'Ouveze.

L'objectif du présent projet est de redynamiser l'Ouveze par mobilisation des atterrissements.

Les 10 mars et 1er avril 2024, l'Ouveze a connu des épisodes de crue d'occurrence supérieure à 2 ans.

Lors de ces épisodes, l'Ouveze à érodée ses berges en rive droite et gauche à l'aval de Buis-les-Baronnies, se rapprochant ainsi fortement d'enjeux forts (route départementale et station d'épuration).

L'objectif du projet de travaux est de favoriser la mobilisation des matériaux du banc lors des crues afin de limiter la fixation de ce dernier par la végétation alluviale. La remobilisation de la charge solide de fond doit favoriser une continuité des conditions d'écoulements en crues et réduire la pression érosive actuelle sur les berges. Le linéaire de l'Ouveze concerné a une longueur d'environ 600m.

La présente demande englobe les couts de maitrise d'œuvre et de travaux.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale,

VALIDE le plan de financement suivant :

Organismes	Montants en € HT	Taux de participation prévisionnel
Etat (FPRNM)	41 224.00	50 %
AERMC	12 368.00	15 %
Département de la Drôme	12 368.00	15 %
Autofinancement SMOP	16 490.00 €	20 %
Total en €	82 450.00 €	100%

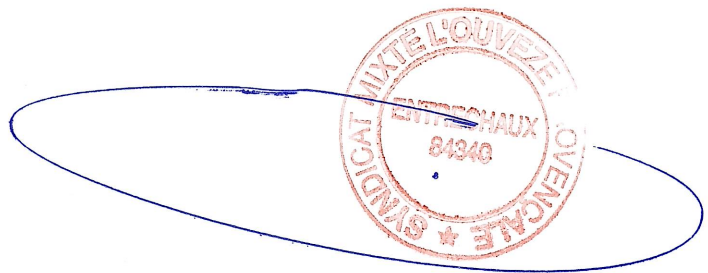
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2025-15-P**

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse une subvention d'un montant de 12 368,00 €.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 18 MARS 2025

Le Président,
Jean-François PERILHOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.